

EVALUATION NUTRITIONNELLE et suivi de notre population.

J. Altwegg | pharmacien FPH, CAS en nutrition clinique

INTRODUCTION

Selon une étude menée aux Hôpitaux Universitaires de Genève, 64% des patients perdent du poids durant leur hospitalisation (1). En gériatrie 18,6% des patients présentent déjà des signes de dénutrition à l'admission et 60,1% sont considérés comme étant à risque de le devenir (2).

Les facteurs socio-économiques, l'isolement, les troubles cognitifs, les atteintes physiques ou les maladies chroniques exposent plus particulièrement la personne âgée à la dénutrition et à ses complications majeures (perte de masse musculaire et d'autonomie, escarres de décubitus, augmentation des épisodes infectieux et de la mortalité intra-hospitalière).

SITUATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Afin de dépister, prendre en charge et traiter la dénutrition, notre canton bénéficie d'une structure privée, le GNND : « Groupe Neuchâtelois de Nutrition à Domicile » Home Care certifié SVK et reconnu par les caisses maladie pour le suivi nutritionnel de patients à domicile ou en institution.

Le GNND emploie des diététiciennes, des infirmières, un pharmacien et collabore avec un médecin consultant pour évaluer, suivre et proposer aux patients des médecins prescripteurs une thérapie nutritionnelle personnalisée.

Les conseils pour apprêter et faciliter la consommation des compléments nutritionnels, de même qu'un suivi régulier des patients dénutris joue un rôle déterminant dans la compliance du patient à son suivi nutritionnel avec pour bénéfice un réel impact sur son autonomie et sa capacité à se déplacer.

Mais avant tout, notre rôle est de favoriser une alimentation conventionnelle spontanée et la prise de compléments nutritionnels ne doit être envisagée que lorsque les conseils d'enrichissement de l'alimentation de base ne suffisent pas.

En 2012, 395 patients et en 2013, 817 patients ont bénéficié d'un suivi nutritionnel par le GNND. Cette forte croissance est la résultante de l'offre gratuite que le GNND met à disposition des institutions afin de détecter les patients à risque de dénutrition, et ensuite de proposer une nutrition adaptée à leurs pathologies, ainsi que de former le personnel à la problématique de la dénutrition.

OUTIL D'ÉVALUATION

Nous utilisons le MNA : « Mini Nutritional Assessment » (3) comme outil d'évaluation qui est divisé en deux parties. La première partie score le dépistage du risque de malnutrition tandis que la seconde partie évalue l'état nutritionnel du patient (tableau 1).

Notre évaluation est rapportée au médecin traitant avec une proposition de thérapie nutritionnelle.

PROCÉDURE

1. Le médecin fait appel au GNND (tableau 2) afin de prendre en charge l'un de ses patients, il remplit une prescription diététique. | Tél.: 032 731 20 10 (code 3)
2. Le bureau du GNND fait appel à l'une de ses diététiciennes afin d'évaluer le patient.
3. La diététicienne reprend contact avec le médecin, lui présente le bilan nutritionnel et fait une proposition de thérapie nutritionnelle.
4. La diététicienne suit régulièrement le patient et informe le médecin par écrit ou par téléphone de l'évolution nutritionnelle de son patient.
5. Le bureau du GNND s'occupe de l'administration afin d'assurer la prise en charge de la nutrition par la caisse maladie du patient et la SVK (tableau 3).

SORTIE D'UN PATIENT DE L'HÔPITAL

1. L'hôpital informe le GNND par mail (nut.grandrue@ovan.ch) d'une sortie de patient de l'hôpital avec un support nutritionnel et précise si un suivi nutritionnel est désiré.
2. Le GNND adresse au médecin une lettre type l'informant de la mise en route de la thérapie nutritionnelle.
3. Dans le cas où le patient n'est pas suivi par l'hôpital en ambulatoire, le GNND mandate l'une de ses diététiciennes pour l'évaluation et le suivi du patient.
4. La diététicienne informe par écrit ou par téléphone le médecin traitant de l'évolution nutritionnelle de son patient.
5. Le bureau du GNND, s'occupe de l'administration afin d'assurer la prise en charge de la nutrition par la caisse maladie du patient.

Tableau 1 MNA

Dépistage	
A	Le patient présente-t-il une perte d'appétit? A-t-il mangé moins ces 3 derniers mois par manque d'appétit, problèmes digestifs, difficultés de mastication ou de déglutition? 0 = anorexie sévère 1 = anorexie modérée 2 = pas d'anorexie <input type="checkbox"/>
B	Perte récente de poids (<3 mois) 0 = perte de poids > 3 kg 1 = ne sait pas 2 = perte de poids entre 1 et 3 kg 3 = pas de perte de poids <input type="checkbox"/>
C	Motricité 0 = du lit au fauteuil 1 = autonome à l'intérieur 2 = sort du domicile <input type="checkbox"/>
D	Maladie aiguë ou stress psychologique lors des 3 derniers mois? 0 = oui 2 = non <input type="checkbox"/>
E	Problèmes neuropsychologiques 0 = démence ou dépression sévère 1 = démence ou dépression modérée 2 = pas de problème psychologique <input type="checkbox"/>
F	Indice de masse corporelle (IMC = poids / (taille) ² en kg/m ²) 0 = IMC < 19 1 = 19 ≤ IMC < 21 2 = 21 ≤ IMC < 23 3 = IMC ≥ 23 <input type="checkbox"/>
Score de dépistage (sous-total max. 14 points) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
12 points ou plus	normal pas besoin de continuer l'évaluation
11 points ou moins	possibilité de malnutrition – continuez l'évaluation

Tableau 2 GNND

G.N.N.D.
Grand'Rue 42
2034 Peseux

Groupe Neuchâtelois de Nutrition à Domicile

Comment nous joindre

Responsable de la formation et du suivi des patients
Marie-Laurence Altwegg
032 731 20 10 – 079 415 24 10

Diététiciennes
Catherine Dreyer
032 753 86 27 – 076 600 20 95
Marielle Maurin
076 229 07 68
Maude Decrauzat
079 547 28 07

Responsable scientifique
Jean Altwegg
Pharmacien FPH
032 731 20 10 – 079 662 19 43
nut.grandrue@ovan.ch

SVK

Abteilung VBL für Demenzerkrankungen der Krankenkassen
 Abteilung pour les troubles cognitifs des assurés-malades
 Abteilung für Demenzerkrankungen der Krankenkassen

Demande de garantie de prise en charge des coûts pour l'alimentation artificielle à domicile

1. Remarques importantes

- 1.1. L'octroi de la garantie de prise en charge des coûts par la SVK est nécessaire pour la prise en charge des coûts de l'alimentation artificielle à domicile par les assureurs-malade affiliés à la SVK.
- 1.2. La garantie de prise en charge des coûts peut seulement être accordée après vérification et approbation des indications médicales et des indications thérapeutiques (choix des produits) par un expert médical désigné par la SSNC.
- 1.3. Les coûts de l'alimentation entérale à domicile sont pris en charge par l'assurance de base si l'alimentation au moyen d'une sonde est nécessaire et si un home care service certifié assure le livraison. Dans les autres cas de figure (oral), les coûts peuvent uniquement être pris en charge par une assurance complémentaire correspondante.
- 1.4. La garantie de prise en charge n'est accordée que lorsque les directives relatives à l'alimentation artificielle à domicile émises par la Société suisse de nutrition clinique (SSNC) sont respectées.
- 1.5. Les signataires se déclarent d'accord avec le fait que les données soient dépouillées sous une forme anonyme et de manière centralisée par la SVK et soient utilisées à des fins statistiques par la SSNC.
- 1.6. Seules des demandes remplies de manière exhaustive et signées peuvent être prise en considération.

2. Patient

Nom, prénom	_____		
Date de naissance (jour, mois, année)	_____	Sexe (f/m) m	Langue (d/f/i) f
Adresse	_____		
NPA, localité, canton de résidence	_____		
Assureur-maladie	_____	N° d'assuré	_____
Assurance complémentaire	<input type="checkbox"/> Si oui, laquelle? _____ <input type="checkbox"/> Non		
Prière de mettre une croix dans la case qui convient:			
Oui <input type="checkbox"/>	Je donne mon accord à ce que, conformément au chiffre 8, une copie de la garantie de prise en charge soit adressée à Home Care Service, lequel me livre les produits prescrits, ou à la conseillère en nutrition, si cela est expressément mentionné sous le chiffre 9. La protection des données est garantie, aucune donnée médicale n'est transmise.		
Non <input type="checkbox"/>	Je ne suis pas d'accord qu'une copie de la garantie de prise en charge soit transmise et je prends acte du fait que je dois payer moi-même la facture de Home Care Service et faire les démarches nécessaires auprès de mon assureur afin qu'elle me soit remboursée.		
Date, Signature	_____		

3. a) Médecin prescrivait (assumant la responsabilité principale du patient)

Nom, prénom	_____		
Titre FMH	_____	Sexe (f/m) m	Langue (d/f/i) f
Adresse	_____		
NPA, localité, canton	_____		
Téléphone (indicatif interurbain inclus)	_____	Fax	_____
N° de concordat	_____		
Date, signature	_____		

SVK, Abteilung VBL (NUT), Muffenstrasse 3, Postfach, 4502 Solothurn
 Telefon 032 / 626 57 47, Telefax 032 / 626 57 30, www.svk.org info@svk.org

Bibliographie

- (¹) Genton L.C., Raguso C.A., Roynette C. & al. Prévention de la dénutrition et soins nutritionnels à l'hôpital: enquête et recommandations du conseil de l'Europe. *Médecine & Hygiène*; 60: 2192-96; 2002
- (²) Bruun L., Bosaeus I., Bergstad I & al. Prevalence of malnutrition in surgical patients: evaluation nutritional and support and documentation. *Clinical Nutrition*: 18 (3), 141-147; june 1999
- (³) Guigoz, Y., Vellas, B., Garry P.J. Mini Nutritional Assessment: a practical assessment tool for grading the nutritional state of elderly patients.



**intégration
pour tous**

La passerelle vers
l'emploi
depuis 1972

La Fondation IPT construit des perspectives professionnelles pour les personnes en difficulté face au marché du travail

Spécialiste de la réinsertion professionnelle, IPT collabore étroitement avec le système d'assurances sociales, les médecins, les assureurs privés et les entreprises. En 2013, 2'763 personnes ont été accompagnées dans nos différents processus d'évaluation et de retour à l'emploi.

Plus d'une personne sur dix nous est adressée par son médecin. Le coaching d'IPT est entièrement gratuit pour le patient et son médecin. La prise en charge se fait dans le cadre de contrats de prestations avec les assurances sociales.

Si l'un de vos patients est:

- à la recherche d'un emploi
- motivé à entamer des démarches de réinsertion professionnelle
- au bénéfice idéalement d'une reconnaissance de l'assurance invalidité ou ayant déjà eu contact avec l'AI (moyen auxiliaire, demande en cours, mesure réalisée, invalidité reconnue même sans rente,...)

N'hésitez pas à nous contacter pour évaluer son potentiel de réinsertion et maximiser ses chances de retour à l'emploi dans les meilleurs délais.

Fondation privée
D'utilité publique
Sans but lucratif

www.fondation-ipt.ch

Fondation IPT, Crêt Tacconnet 30, 2000 Neuchâtel
Tél. 032 727 28 00, Fax 032 727 28 09
arcjurassien@fondation-ipt.ch